

### TD1

# DNS domain name system

*Mise en pratique de la notion de serveur de noms. Installation d'un serveur DNS « à cache seul » et d'un serveur DNS maitre¹ d'une zone dans le local.* 

Le temps imparti pour cette manipulation (exposé oral compris) est de l'ordre de 4h.

**Conseil :** Au fur et à mesure de vos travaux complétez un document reprenant toutes vos manipulations. Insérez-y les contenus de vos fichiers de configuration et expliquez vos démarches et/ou les problèmes que vous avez rencontrés ainsi que les solutions et les moyens utilisés afin de les résoudre.

Ce document vous sera bien utile pour vos révisions.

LecturesLectures	
Serveur DNS	2
Serveur DNS à cache seul	
Bref pas à pas	
Serveur DNS maitre	
Serveur DNS menteur.	

#### Lectures

Les lectures suivantes pourront vous être utiles.

- Formation Linux "élémentaire" sur base de Debian voir la formation de Delattre (depuis 2002) (lien mort à remplacer)
- *x* Voir Hunt, G. (Janvier 2000). TCP/IP Administration des réseaux. O'REILLY, 3<sup>e</sup> édition. ISBN : 2-84177-221-7 Épuisé. pp 175-179
- X La documentation locale telle que les pages de manuel (man named, man named.conf, man dig par exemple) et le contenu du répertoire /usr/share/doc/bind

#### Serveur DNS

## Serveur DNS à cache seul

Implémenter sur chaque machine un serveur DNS à cache seul. Vous vous baserez sur :

- x les slides, les références ;
- x les how-to (bind9, dig...);
- x (les pages de manuel man named.conf par exemple).

Il s'agit donc bien d'installer un programme qui se chargera de faire la résolution de noms — la traduction d'un nom internet *exemple.org* en une adresse IP — et vice versa.

Vous testerez un maximum de « notions ». Par exemple ;

- x visualisation du cache de named ;
- x (contrôle par rndc)

Avant de commencer, renseignez-vous sur le gestionnaire de paquets — le programme permettant d'installer des programmes — debian. Il s'agit de **apt**.

Prenez le temps de tester dig en détail.

### Bref pas à pas

La démarche se résume en une série de vérifications (dépendantes de la version du logiciel installé) car *debian* fait (presque) tout le boulot lors de l'installation du paquet.

- 1. Installation<sup>2</sup> du paquet *bind* $\langle i \rangle$  (ou *named*).
- 2. Vérification de la localisation des divers fichiers de configuration. Ils se trouvent généralement dans un répertoire du type /etc/bind/.
  - named.conf, fichier de configuration de base,
    - Vous pourrez paramétrer bind afin qu'il soit plus loquace, pour ce faire ajouter une section *logging* de la forme,

```
logging {
   category default { default_syslog; default_debug; };
   category security { default_syslog; default_debug; };
   category database { default_syslog; default_debug; };
   category resolver { default_syslog; default_debug; };
   category queries { default_syslog; default_debug; };
   category unmatched { null ; };
};
```

2 Avant d'installer un paquet, renseignez vous bien sur le gestionnaire de paquet *debian*.

- Attention avec ces options, vos log deviennent très verbeux... pensez à commenter ces options avant de quitter le laboratoire.
- ∘ db.root, db.local, ...
- 3. Démarrage du dæmon, systemctl³ start bind9 et vérification éventuelle de son existence via un ps aux | grep named
- 4. Configuration du (d'un) résolveur. Édition du fichier /etc/resolv.conf signalant quel serveur DNS interroger<sup>4</sup>
- 5. Test du serveur via les commandes ping, dig, ...

# **Serveur DNS menteur**

Un serveur DNS peut<sup>5</sup> mentir ou bloquer des résolutions de noms<sup>6</sup>.

Arrangez-vous pour que votre serveur DNS bloque <a href="http://facebook.com">http://facebook.com</a> et redirige <a href="http://google.com">http://google.com</a> vers <a href="http://ddg.gg">http://ddg.gg</a>.

<sup>3</sup> Il existe plusieurs manières de faire, principalement : systemctl et service (vous pouvez choisir tout en sachant que la commande service n'est pas disponible « partout »).

<sup>4</sup> Attention sur certains serveurs, ce fichier se met à jour automatiquement. Il faut donc le contrôler régulièrement!

<sup>5 «</sup> pouvoir » prend ici le sens d'être capable de mentir pas qu'il en a l'autorisation. Posez-vous les questions des implications politiques d'un DNS menteur ou bloquant.

<sup>6</sup> Lire à ce sujet <a href="http://namok.be/blog/?post/2016/10/18/quand-ton-serveur-dns-te-bloque-ou-te-ment">http://namok.be/blog/?post/2017/03/05/mise-en-place-dns-menteur</a>